

DECRET N° 2004-212 DU 21 AVRIL 2004

Chargeant Monsieur Fatiou **AKPLOGAN**, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim de Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie pour compter du 22 Avril 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret n°2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 22 avril 2004, Monsieur Lazare SEHOUE TO, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Grégoire LAOUROU.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 avril 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 MIPME 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1